

# Génocide au Rwanda : des associations dénoncent « l'impunité » de militaires et politiques français

AFP, 4 avril 2024

**Plusieurs associations des droits humains ont dénoncé jeudi les « obstacles » persistants des autorités françaises dans les procédures judiciaires visant les responsabilités présumées de militaires et d'anciens responsables français à l'époque du génocide des Tutsi au Rwanda, fustigeant un « tabou ».**

La Fédération internationale pour les droits de l'Homme (FIDH), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), l'association Survie et l'Observatoire des droits de l'Homme au Rwanda (ODHR) étaient représentés à cette conférence à Paris.

*« Ce que l'on demande, c'est qu'il n'y ait plus les obstacles qu'on rencontre encore de la part des autorités françaises, à ce que les procédures aboutissent, qu'il y ait une vraie volonté de lutter contre l'impunité », a*

déclaré lors de la conférence Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH et président de la LDH.

*« Les affaires les plus emblématiques dans lesquelles on continue à avoir des obstacles sont celles qui visent les militaires ou les politiques français », a-t-il affirmé, dénonçant le « refus de communication de documents ».*

*« La commission Duclert a obtenu toute une série de documents qui sont considérés comme ne pouvant pas être communiqués à la justice, c'est quand même absolument aberrant... », a-t-il fustigé. « On donne plus aux historiens qu'on ne donne aux juges qui sont chargés de la lutte contre l'impunité, de faire justice pour les victimes, pour la vérité ».*

Une commission de chercheurs et historiens mandatés par le président Emmanuel Macron et présidée par

l'historien Vincent Duclert a rendu en 2021 un rapport qui passait au crible la politique française au Rwanda dans les années 1990. Ce rapport a conclu aux « *responsabilités lourdes et accablantes* » de la France dans le génocide des Tutsi, orchestré par le régime extrémiste hutu au pouvoir, qui a fait plus de 800.000 morts entre avril et juillet 1994.

Depuis 2005, six rescapés de la région rwandaise de Bisesero, Survie, la FIDH et d'autres parties civiles accusent la force française Turquoise d'avoir sciemment abandonné aux génocidaires des centaines de Tutsi à Bisesero du 27 au 30 juin 1994, qui les avaient pourtant suppliés de les sauver des tueurs.

Le rapport Duclert a qualifié ces événements de « *drame humain* » et d'« *échec profond* » pour la France.

Cette enquête sur de possibles responsabilités de l'armée française a fait l'objet d'un non-lieu en France. Les parties civiles ont fait appel de l'abandon des poursuites.

« *On demande qu'on poursuive les investigations sur la nécessaire chaîne militaire et politique qui n'a fait l'objet d'aucune investigation ; dire comme les juges aujourd'hui que tout se cantonne au commandement militaire de l'opération Turquoise qui va d'un officier supérieur à un autre sans aller jusqu'à Paris c'est pas acceptable* », a estimé jeudi Eric Plouvier, avocat de Survie.